

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 26 avril 2012**

***PROCÈS-VERBAL***

Le vingt-six avril deux mil douze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M<sup>f</sup> Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, M. RAMBAULT, Mme CLARYS, MM. GABILLY, VALLEE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. BRARD, FUMARD, Mme BLANLUET

Mr Bernard RAMBAULT a été nommé secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

**1°- Obtention de la DETR – Travaux subventionnés acceptés.**

a-Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de l'obtention, par courrier de Monsieur le Préfet en date du 2 avril 2012, d'une subvention d'un montant de 5282 €, obtenue au titre de la DETR, concernant la rénovation du bâtiment communal situé 1 route de Chinon. Une subvention correspondant à 40 % du devis avait été demandée ; le montant alloué ne représente que 30 % du devis.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident d'engager les travaux et autorisent le Maire à envoyer le « Bon pour Accord » à l'entreprise Vieaud et à la Sous-Préfecture pour attestation d'engagement.

b-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, par courrier de Monsieur le Préfet en date du 2 avril 2012, la demande de subvention concernant les travaux de remise aux normes de l'installation électrique de l'église a été refusée. Cette demande devra être représentée au mois d'août pour être réexaminée en fonction des promesses de subvention qui n'auront pas été concrétisées.

c-Effacement des réseaux en centre bourg.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du chiffrage des avant-projets définitifs que le SIEIL vient de faire parvenir:

-réseaux télécom : 38 059,78 € (APS : 41 628,40 €)

-réseaux basse tension : 46 554,78 € (APS : 46 076 €)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer toute convention concernant la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil deux devis d'installation d'éclairage public concernant le centre bourg ; après examen il est décidé de demander des modifications de devis avant de prendre une décision.

## **2°- Cavités 37 – Modification de statuts**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le Syndicat Intercommunal Cavité 37, a informé les communes membres, par e-mail en date du 10 février 2012, que sa modification de statuts, votée en Conseil municipal le 5 janvier 2012, a été refusée par le bureau des collectivités locales de la Préfecture.

Une nouvelle rédaction des statuts a été réalisée.

Les changements se réfèrent au chapitre 1 article 2 « objet » des nouveaux statuts, qui stipule que le syndicat Cavités 37 réalisera des activités géologiques en interne qui auront pour conséquences de l'inscrire dans le champ concurrentiel.

Cette modification doit être validée par les communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications des statuts du Syndicat Cavités 37.

## **3°- Convention de mutualisation avec la Communauté de communes**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'à la demande de la Trésorerie, il y a lieu d'établir une convention régissant la facturation des travaux réalisés par la Communauté de Communes pour le compte des communes membres dans le cadre d'une mutualisation de moyens.

Cette convention, établie dans un but strictement réglementaire, ne modifie pas les conditions pratiques de fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **4°- AVAP – reprise de la procédure**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la finalisation de la ZPPAUP de Seully, reprise en 2009, avait été de nouveau interrompue à cause de la cessation brutale d'activité de l'ADUC en charge de cette tâche et du remplacement ultérieur de ce dispositif par un autre, intitulé AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Le Conseil communautaire, par délibération du 12 avril 2012, a décidé de poursuivre cette procédure en lançant un appel d'offres destiné à recruter un bureau d'étude capable de mener le dispositif à son terme.

Dans ce cadre, la loi prévoit la constitution d'une commission locale consultative pour accompagner la procédure, sous formes d'échanges, pendant son élaboration.

La composition prévue comprend, entre autres, le Maire et les Adjoints ainsi qu'un habitant de la commune intéressé par le sujet.

## **5°- Cérémonies du 8 mai 2012**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le programme des cérémonies du 8 mai suivant :

11h 30 Rassemblement Place de la Mairie

11h 45 Cérémonie au Monument aux Morts

-Lecture du message

-Dépôt de gerbe

12h Réception à la Mairie, salle du Conseil:

-Vin d'honneur

-Projection d'un extrait du film « La bataille de Berlin » de Jean-Louis Guillaud et Henri de Turenne

### **6° - Travaux de voirie**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un devis de réfection de la route de Beuxes, depuis la route de la Mélière jusqu'à celle de Pantalou, en bi-couche, avec un reprofilage sur les parties les plus abîmées, pour un montant de 21 611,72 € TTC.

Pour éviter des frais trop importants de dérasement d'accotement, la réalisation de ces travaux est prévue après les moissons de façon à pouvoir étendre la terre dans les parcelles contiguës.

Après délibération, le Conseil donne son accord à ce projet.

### **7° - Comice du monde rural - suite**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'une participation à caractère collectif, dans le cadre de la Communauté, au « village des communes du canton » prévu le 25 août prochain, pourrait être envisagée en remplacement d'une participation communale.

### **8° - Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'inauguration de l'espace intercommunal aura lieu le vendredi 22 juin à 18h. La commune y sera représentée par les Adjointes et les Conseillers.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h45.